



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

SESSION 2022

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	3
IV. LE JURY	4
A. <i>La composition du jury</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	4
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER</i>	<i>4</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>4</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>4</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	<i>5</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL</i>	<i>5</i>
VI. LES STATISTIQUES	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe, telles que définies à l'article 13 du décret du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Le candidat peut également être interrogé sur son environnement professionnel, sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat ainsi que sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant le cas échéant, la recherche.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle tel que défini en annexe qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'épreuve dure 30 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat (10 minutes de présentation maximum), suivi d'un temps d'échange entre les membres de jury et le candidat pour le temps restant.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 16 septembre au 21 octobre 2021
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	21 octobre 2021
Dates de l'épreuve d'admission	14 décembre 2021
Date de la réunion d'admission	14 décembre 2021

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Roland MAY, conservateur général du patrimoine, directeur du centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine,

Membres :

- Madame Isabelle DUHAU, conservatrice du patrimoine en chef, cheffe de projet et chercheuse, direction générale des patrimoines et de l'architecture service du patrimoine, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;

- Madame Agnès LATTUATI-DERIEUX, ingénieure de recherche hors classe, responsable des analyses organiques, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

- Monsieur Jean-Marc VALLET, ingénieur de recherche hors classe, conservation des peintures murales, de la polychromie et de la pierre, centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Tous les candidats avaient fait parvenir un dossier de RAEP. Il a permis d'avoir une connaissance préalable et très complète des parcours des candidats.

La qualité de présentation orale des quatre candidats, mettant en perspective ces données factuelles, a réduit le recours à des questions qu'aurait pu susciter le RAEP : l'échange s'est ainsi fait très naturellement suite à l'exposé de 10mn des candidats.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

La présentation orale des candidats était parfaitement maîtrisée. Avec des personnalités très diverses, les présentations ont été claires et convaincantes. Toutes comprenaient également un argumentaire de motivation majoritairement fondée sur une reconnaissance dans leur institution ou au terme d'une activité professionnelle déjà longue pour 3 d'entre eux.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Trois présentations orales ont été particulièrement de grande qualité et dynamique. Elles ont montré des parcours riches et divers conjuguant une grande expertise en leur domaine et une variété d'activités et d'interlocuteurs, marqués également par un engagement dans la formation et la diffusion – sous forme de communications mais également de publications - des connaissances et expériences acquises.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Au regard des candidats, l'oral s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Chacun a maîtrisé son temps, a fait un exposé clair et les échanges ont été d'une très grande qualité. Deux candidats se sont clairement et immédiatement détachés par leur exposé, leur grande maturité et une excellente connaissance de leur domaine et de l'environnement scientifique et administrative de la recherche au ministère de la culture : le jury a ainsi pu attribuer sans hésitation les deux postes offerts. Ceci n'enlève rien aux autres présentations prometteuses pour les prochaines sessions d'examens professionnels.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	5	4	2	1
Hommes	2	2	2	1
Total	7	6	4	2

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admission : 18 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 19 sur 20.

Taux de réussite des candidats convoqués: 33 %


Monsieur Roland MAY
Président du jury